



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le 22 juin à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire,

Présents: Mesdames ALLEGRE Annie, BARRERE Marie-Pierre, Marie-Thérèse DUCHENE, LARDET Virginie, Messieurs BIZOT Jean-Sébastien DROUIN Pierre, DELALEUX Sébastien, BIZOT Jean-Sébastien, BORYCKI Gérard et MARCHON Jean-Pierre.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Marie-Pierre BARRERE (procuration à Mme Annie ALLEGRE)

Secrétaire de séance: M. Jean-Pierre MARCHON

Approuve, à l'unanimité le compte-rendu du 6 avril 2018.

**ENTEND**, Monsieur le Maire exposer que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document au caractère obligatoire composant le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est débattu au sein du Conseil Municipal.

Que le document a fait l'objet d'un envoi à l'ensemble des élus,

Que les motivations et les objectifs figurant au PADD aient été clairement exprimés, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de débattre de ces orientations générales.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des élus qui présentent ainsi son avis.

Chacun s'étant exprimé, le Conseil Municipal après en avoir débattu:

**PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue au sein du Conseil Municipal du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU.

**DESIGNE** M. MARCHON Jean-Pierre comme 3ème adjoint au maire en charge du suivi des travaux, des bâtiments et de la communication,

**DECIDE** les révisions de crédits suivants:

021	73 000.00 (recettes)	/	2111/041	- 5 000.00	/	022	- 3 500.00
2152	73 000.00 (dépenses)	/	2111/21	+ 5 000.00	/	6531	+ 3 500.00

**VOTE** les tarifs communaux à compter du 1er septembre 2018, comme suit :

	Frémainville	Extérieurs
Garderie du matin		
7h30-8h50	2.00 €	2.50 €
Garderie du soir		
16h30-17h30	2.70 €	3.00 €
16h30-18h30	4.00 €	5.00 €
Cantine		
1 repas	4.50 €	5.20 €
1 panier	2.00 €	2.50 €

### AUTRES TARIFS COMMUNAUX 2018-2019

FORMAT	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019
A4 noir et blanc	0.15 €	0.15€
A4 couleur	0.30 €	0.30€
A3 noir et blanc	0.30 €	0.30€
A3 couleur	0.60 €	0.60€
Fax	0.30 €	0.30€

<b>Associations Frémillonnaises</b>		
<b>Prix Coûtant</b>		
<b>FORMAT</b>	<b>Tarifs 2017-2018</b>	<b>Tarifs 2018-2019</b>
A4 couleur	0.06 €	0.06€
A3 couleur	0.12 €	0.12€

**DECIDE** de maintenir la participation communale à 30,00 € par carte de transport Optile «collégiens» pour l'année scolaire 2018-2019, pour les collégiens domiciliés à Frémainville.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget de l'année en cours.

**DECIDE** d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

**AUTORISE** le maire à signer la convention de renouvellement aux missions de service médecine préventive avec le CIG.

**DECIDE** la poursuite du contrat d'apprentissage,

**DECIDE** de conclure à compter du 01/09/2018 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
technique	1	BAC PRO	2 ans

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées B705 et B707 situées s'entente sous l'église en faveur de la commune.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **SIAEP/ SIAFS/ SPANC :**

Reprise des données des syndicats SIAEP (eau) et du SIAFS / SPANC (assainissement).

Monsieur le maire rappelle que le président des syndicats du SIAEP, du SIAFS et du SPANC étant lui-même, le secrétariat de ces syndicats est désormais installé à la mairie de Frémainville autant pour la partie administrative que technique.

Une réunion avec la CUGPSO (Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise) a été organisée le 19 juin en mairie afin d'arriver à conclure les conventions entre la CU et nos 3 syndicats qui auraient déjà dû être signées depuis début 2017.

**SIERGE** : prochaine réunion le lundi 25 juin

**SMIRTOM** bacs de tri (bacs anciens)

M. Marchon informe des démarches entreprises par le SMIRTOM auprès de la société Plastic Omnium à propos de la récupération des 3 anciens bacs (tri sélectif uniquement : jaune, vert et bleu).

**Dernière information : Cette société chargée de collecter les anciens bacs n'ayant pas effectué la prestation demandée, nos 2 agents communaux ont été chargés de se substituer à la société défaillante en récupérant le mardi 26 juin devant chaque propriété **uniquement les anciens bacs du SMIRTOM** qui devaient être sortis le dimanche 24 juin au soir.**

Les propriétaires de bacs **personnels** (ordures ménagères et autres ...) sont invités à les déposer en déchèterie s'ils souhaitent ne pas les conserver.

**SIMVVO** : Réunion du syndicat de musique est reportée à une date ultérieure

**CCVC** : Conseil Communautaire Vexin Centre

**Transport Sénior à la Demande Tarifs**

Pour donner suite aux subventions accordées lors de la conférence des financeurs du bien vieillir, il a été décidé de créer un service de Transport Séniors à la Demande. L'expérience sur une ou deux années doit permettre de valider le besoin et la réponse de la CC Vexin Centre. La CC Vexin Centre a modifié les tarifs actuels en les passant de 5 € et 8 € par trajet à 2 € le trajet. En outre, un véhicule type berline sera acquis pour permettre un meilleur confort pour le transport des séniors.

#### **Subvention MAM**

Une demande de subventions de la Maison d'Assistants Maternelles de Frémainville « les Poussins du Vexin » a été faite auprès de la communauté de communes.

Pour faire suite aux échanges qui se sont déroulés lors de la commission petite enfance et enfance du 4 juin et ceux de la réunion du bureau du 7 juin, il est proposé, compte tenu de la nécessité de trouver un équilibre entre les modes de garde individuels des assistants (tes) maternels(elles) (174 assistantes pour une capacité d'accueil de 656 enfants) qui ne représentent aucun coût pour la CC Vexin Centre et les modes de garde collective des crèches (110 lits) qui représentent des investissements importants pour la CC Vexin Centre, une participation de la CCVC à l'installation pour l'année 2018 à hauteur de 7 000 € pour la MAM de Frémainville celle-ci accueillant 7 enfants de la communauté de communes Vexin Centre et 1 enfant extérieur à la CCVC.

#### **Travaux :**

**Travaux mairie / déménagement/inauguration :** la réhabilitation de la mairie devrait être achevée en juillet y compris le ravalement. L'emménagement devrait être réalisé en septembre suivi de l'inauguration.

**Travaux maison du village :** le 2<sup>ème</sup> projet du contrat rural étant la réhabilitation de la maison de village, le permis de construire est en cours d'élaboration. Il sera suivi d'un appel d'offres puis de la réhabilitation de cet équipement qui devraient commencer vers le mois d'avril 2019 pour une durée de 6 à 7 mois. Les activités dispensées dans la maison de village (ex : Salle polyvalente) ne pourront être maintenues dans ce lieu et seront donc suspendues pendant cette période. Monsieur le Président du foyer rural sera tenu informé de cette situation avant la fin de ce mois aux fins de communication auprès des présidents d'association

#### **Divers :**

**Ecole :** La rentrée scolaire 2018/2019 accueillera 43 enfants en maternelle et primaire.

**Mairie :** Horaires de la mairie en période estivale : les horaires durant la période juillet/août seront modifiés et affichés à la porte de la mairie et sur le site internet

**Fibre :** M. Le Maire informe que la fibre noire a été posée dans les différentes rues du village, un dernier point nécessitant une intervention de génie civil (rue du Château) fera l'objet de prochains travaux.

**Antenne téléphonique :** l'architecte de bâtiments de France et le conseil municipal n'adhèrent pas au projet transmis par Orange qui consiste à installer l'antenne de 25 mètres à la distillerie derrière le bâtiment. L'ABF affirme qu'il est possible de l'installer à l'intérieur de la cheminée. Monsieur BORYCKY demande pourquoi ne pas la remettre là où elle se trouvait auparavant c'est-à-dire dans le clocher de l'église.

**Voirie :** un arrêté de voirie est en cours de rédaction portant interdiction sur tout le village de circuler au véhicule de + de 3,5 tonnes, sauf :

- aux entrées du village où les véhicules concernés peuvent stationner, s'arrêter, se garer,
- autorisations spéciales pour les véhicules « services publics »,
- autorisations spéciales pour livraisons, déménagements, travaux ....

**Dates à retenir 2018-2019 :** brocante le 1<sup>er</sup> juillet, rentrée scolaire le 3 septembre, forum des associations le 8 septembre à Avernes, repas des séniors le mercredi 5 décembre, artistes en mai les 11 et 12 mai 2019.

**Mise en place du compte DFT (dépôt de fonds au trésor) pour la régie de recettes et d'avances avec proposition du prélèvement automatique pour les factures du périscolaire (cantine et garderie).**

Le Maire,

Marcel Allègre

